
	<i>Lettre d'introduction</i>	CPGE/ Page N° 1	Année 2018/2019
		A conserver	

Madame, Monsieur,

Vous avez accepté une scolarité en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles au Lycée International de Valbonne Sophia Antipolis en **validant définitivement** votre choix sur le portail de recrutement Parcoursup ou, vous souhaitez effectuer votre 2^{ème} année voire, votre redoublement de 2^{ème} année au sein de notre établissement. A ce titre, veuillez trouver ci-joint un dossier qui vous permettra de finaliser votre inscription au sein de l'établissement en qualité d'interne, ou d'externe. L'inscription sera effective lors de la réception de ce dossier dûment complété et retourné à l'adresse suivante :

Lycée International de Valbonne Sophia Antipolis
Administration CPGE
190 Rue Frederic Mistral - B.P. 60097
06902 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Vous devez renseigner ce dossier avec le plus grand soin, et nous attirons votre attention sur les points suivants :

- **Désignation d'un correspondant si les parents résident à l'étranger** : il est obligatoire que l'étudiant interne en CPGE ait un correspondant résidant en France, qui puisse l'accueillir en cas de besoin (exclusion temporaire, problème de santé...). Cette personne doit pouvoir être jointe facilement dans les 24 heures. Faute de correspondant pour ces étudiants l'inscription ne serait pas possible.
- **Tout dossier incomplet ou mal renseigné, l'inscription ne pourra être prise en compte. A la réception du dossier, la validation de l'inscription définitive est portée sur le portail de recrutement.**
- Il est important, pour faciliter la communication entre la famille et l'établissement (suivi scolaire de l'étudiant mineur par exemple), de nous fournir une [@dresse électronique](#).
- Vous devez conserver l'échéancier pour les règlements financiers.
- L'internat ouvre droit au bénéfice de l'allocation logement. La demande est à faire auprès de la Caisse d'Allocations Familiales : <https://www.caf.fr>. Une attestation de résidence pourra vous être délivrée dès la rentrée scolaire effective.
- Les demandes de Bourse d'enseignement supérieur sont à déposer auprès du C.R.O.U.S. rattaché à votre lieu de résidence (exemple : www.crous-nice.fr)
- Une inscription parallèle obligatoire à l'université sera effectuée à la rentrée scolaire.
- Les étudiants étrangers devront effectuer eux-mêmes les démarches de renouvellement de titre de séjour.
- Le suivi de la scolarité en enseignement supérieur ne sera accessible qu'aux parents d'étudiant mineur.

Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires (par mail : prepas.0061642c@ac-nice.fr), veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

➤ **L'accueil à l'internat est prévu :**

le samedi 1 septembre 2018 aux horaires suivants :

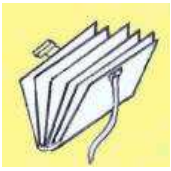
09h00 à 12h00 : MP, PC, PSI* et ECE2

13h00 à 14h30 : MPSI

14h30 à 16h00 : PCSI

16h00 à 17h00 : ECE1

- **Une réunion d'information est prévue le samedi 1 septembre 2018 à 17h30 dans la salle de cinéma pour les nouveaux étudiants internes de 1^{ère} année et leurs parents.**
- **Ces étudiants pourront rester à l'internat dès le samedi ou rentrer avec leurs parents et, revenir le dimanche soir avant 22h00.**
- **Les cours débuteront le lundi 3 septembre 2018 à 8h00. (présent en salle de cours à 7h55)**



Liste des pièces demandées

CPGE / Page N° 2

Année
2018/2019

A conserver



Votre dossier doit nous être retourné à l'adresse suivante :

Lycée International de Valbonne Sophia Antipolis
Administration CPGE
190 rue Frédéric Mistral - BP 97
06902 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex

accompagné des pièces suivantes :

1 - Partie scolarité

- Fiche de renseignements (pages 3-1 et 3-2),
- Pour l'étudiant boursier, l'avis d'attribution conditionnelle de bourse recto verso,
- Attestation d'assurance responsabilité civile (couvrant l'année scolaire 2018-2019),
- Attestation de couverture sociale couvrant l'étudiant jusqu'à présent,
- La dispense de sport le cas échéant,
- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent reconnu par l'état français,
- Exeat pour les étudiants hors académie de Nice (certificat de fin de scolarité de l'ancien établissement scolaire à demander lors de la remise des notes du bac).

2 - Partie Services financiers

- Internat :
 - Fiche d'engagement financier (page 5-3),
 - Chèque du 1^{er} trimestre libellé au nom de l'agent comptable du CIV, (ou justificatif de télépaiement)
 - Chèque de 144 € libellé au nom de l'agent comptable du CIV, (ou justificatif de télépaiement)
- Externat :
 - Fiche financière repas de midi (page 5-4) avec éventuellement un chèque de 149 € libellé au nom de l'agent comptable du CIV, (ou justificatif de télépaiement)
 - Chèque de 76 € libellé au nom de l'agent comptable du CIV (ou justificatif de télépaiement)

3 - Partie infirmerie

- Fiche infirmerie (pages 6-1 et 6-2),
- Attestation de couverture sociale couvrant l'étudiant jusqu'à présent,
- Attestation d'assurance responsabilité civile (couvrant l'année scolaire 2018-2019),
- Copie du carnet de vaccination,

4 - Partie internat

- Fiche de désignation du correspondant (pour les étudiants résidant à l'étranger uniquement) (pages 7-1 et 7-2),
- Autorisation de sortie annuelle (page 7-3),
- Attestation de couverture sociale couvrant l'étudiant jusqu'à présent,
- Attestation d'assurance responsabilité civile (couvrant l'année scolaire 2018-2019),
- Fiche relative aux navettes bus CIV (page 7-4)
 - Chèque de 65 € libellé au nom de l'agent comptable du CIV (ou justificatif de télépaiement)

5 - Partie Inscription Université

- Dossier d'inscription (page 8 et suivantes),

Pour les étudiants étrangers et l'obtention d'un visa, un certificat de pré inscription vous sera adressé **dès réception de ce dossier dûment complété.**

N.B. :

- Indiquer au crayon à papier au dos de chaque chèque ou sur chaque justificatif de paiement le nom de l'étudiant et la filière dans laquelle il sera scolarisé
- Une retenue de 100 € pour frais de gestion sera effectuée sur le premier versement pour tout désistement injustifié.



SCOLARITE

CPGE / Page N° 3-1

Année
2018/2019

Fiche de renseignements

A renvoyer
à l'établissement



IDENTIFICATION DE L'ETUDIANT(E)

Nom : Prénom : Sexe : M ou F

Né(e) le : Commune de naissance : Code départ. :

Département de naissance : N° du département : Pays de naissance :

Nationalité : N° Portable étudiant :

@dresse électronique : (de l'étudiant)

SCOLARITE EN CPGE AU LYCEE INTERNATIONAL ANNEE 2018/2019

Externat Externe
Internat Formule 1 (vacances et week-ends compris) Formule 2 (semaine)

Niveau :

1^{ère} année de CPGE scientifique : MPSI PCSI

2^{ème} année de CPGE scientifique : MP PC PSI*

1^{ère} ou 2^{ème} année de CPGE économique : ECE 1 ECE 2

Langues : LV1 :
LV2 : (facultative pour les filières scientifiques)

Doublet : Non Oui

SCOLARITE 2017/2018

Si l'élève était scolarisé à l'étranger, précisez s'il s'agissait d'une école : française / étrangère / CNED

Si l'élève était scolarisé en France, précisez s'il s'agissait d'une école : française / étrangère / CNED

Nom de l'établissement d'origine :

Adresse de l'établissement d'origine :

Niveau :

Secondaire : T^{ale} ES T^{ale} S T^{ale} L (option mathématiques)

Supérieur : 1^{ère} année Scientifique POLYTECH INSA Médecine Autre

1^{ère} année de CPGE scientifique MPSI PCSI PTSI

2^{ème} année de CPGE scientifique MP – MP* PC – PC* PSI - PSI*

1^{ère} année de CPGE économique ECE 1

2^{ème} année de CPGE économique ECE 2



SCOLARITE

CPGE / Page N° 3-2

Année
2018/2019

Fiche de renseignements

A renvoyer
à l'établissement



RESPONSABLES DE L'ÉLÈVE

Responsable légal 1 (responsable financier) :

Nom : Prénom :

Lien de parenté :

- 1-Père ou mère : si les deux parents vivent ensemble 5-Autre membre de la famille
- 2-Père : si l'enfant a sa résidence habituelle chez le père (cas de parents divorcés)¹ 6-DDASS
- 3-Mère : si l'enfant a sa résidence habituelle chez la mère (cas de parents divorcés)¹ 7-Tuteur
- 4-Autre cas (précisez) : 8-Elève lui-même

¹En cas de garde alternée, il vous faut choisir le responsable 1 sachant que le responsable 2 reçoit le double des bulletins scolaires (pour l'étudiant mineur).

Adresse :
.....

Code postal : Commune : Pays :

Téléphone : Domicile : Portable :

Travail : Fax :

@dresse électronique :

Situation emploi : (1 votre profession actuelle) (2 votre dernière profession)

Occupe un emploi¹ ⇨ Au chômage² ⇨

Autre cas ⇨ Retraité² ⇨

Responsable légal 2 :

Nom : Prénom :

Lien de parenté :

- 1-Père ou mère : si les deux parents vivent ensemble 5-Autre membre de la famille
- 2-Père : si l'enfant à sa résidence habituelle chez la mère¹ (cas de parents divorcés) 6-DDASS
- 3-Mère : si l'enfant à sa résidence habituelle chez le père¹ (cas de parents divorcés) 7-Tuteur
- 4-Autre cas : 8-Elève lui-même

¹En cas de garde alternée, il vous faut choisir le responsable 1 sachant que le responsable 2 reçoit le double des bulletins scolaires (pour l'étudiant mineur).

Adresse :
.....

Code postal Commune Pays :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail : Fax :

@dresse électronique :

Situation emploi : (1 votre profession actuelle) (2 votre dernière profession)

Occupe un emploi¹ ⇨ Au chômage² ⇨

Autre cas ⇨ Retraité² ⇨

Nombre total d'enfants à charge dont en lycée et collège (CPGE étant Lycée)

Correspondant (pour l'étudiant étranger ou français vivant à l'étranger) :

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Code postal : Commune :

Téléphone portable : @dresse électronique :

	SCOLARITE	CPGE / Page N° 4-1	Année 2018/2019
	<i>Organisation générale</i>	A conserver	

Rentrée scolaire

Les classes sont organisées par l'équipe d'enseignants de chaque filière en fonction de critères d'équilibre pédagogique entre elles. Il est donc impossible de demander un changement de classe à la rentrée.

Les chambres d'internat sont attribuées en fonction de l'année de scolarité, du sexe, de la filière et de la formule d'hébergement. Toute demande de changement de chambre ne pourra être envisagée que sur demande motivée durant la première quinzaine de septembre et avec accord du responsable d'internat.

Calendrier scolaire

Toussaint : fin des cours samedi 20 octobre après le devoir, reprise lundi 5 novembre 2018

Noël : fin des cours vendredi 21 décembre après les cours, reprise lundi 7 janvier 2019

Hiver : fin des cours samedi 9 février après le devoir, reprise lundi 25 février 2019

Printemps : samedi 6 avril après le devoir, reprise mardi 23 avril 2019

Pont de l'Ascension : fin des cours mercredi 29 mai après les cours, reprise lundi 3 juin 2019

Le Campus International de Valbonne est ouvert durant toute l'année scolaire, vacances et jours fériés compris.

La fin des cours est prévue la dernière semaine de juin.

Assiduité Ponctualité

La classe préparatoire est une formation exigeante et dense qui demande le respect d'un cadre rigoureux. Les absences et les retards apparaissent sur les bulletins semestriels et par conséquent dans les dossiers destinés aux écoles qui recrutent sur dossier.

L'assiduité et la ponctualité entrent également en compte dans l'évaluation générale pour l'attribution des ECTS (European Credit Transfer System). Prendre le risque de ne pas valider la totalité des ECTS peut exposer à un refus d'admission dans une école ou à l'université en L2 voire L3.

En cas d'absence connue à l'avance vous devez informer la CPE dès que possible par mail civ.cpe.cpge@ac-nice.fr ou en laissant un message au **06 29 55 86 18**. Sans motif dûment justifié par un document vous vous exposez à recevoir un zéro au devoir.

IMPORTANT : tout étudiant interne présentant un défaut d'assiduité persistant après un avertissement solennel se verra contraint de quitter l'internat.

Les cours commençant à **8h00** précises, les étudiants doivent être présents en classe à **7h55 au plus tard**.

Des espaces de travail tel que salle de cours et CDI restent ouvert jusqu'à **22h30**.

Soins et urgences médicales

L'interne malade doit se rendre à l'infirmerie ou s'il n'est pas en mesure de se déplacer les appeler au **04 92 96 52 22**. Il sera soit orienté vers un médecin soit excusé auprès de la scolarité pour son absence en cours. Dans tous les cas c'est la seule infirmière qui décide du bien fondé du repos nécessaire à l'internat.

En cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture de l'infirmerie, l'étudiant doit s'adresser au personnel en poste à l'internat qui organisera sa prise en charge. En aucun cas il n'est autorisé à se rendre de son propre chef et qui plus est, avec son véhicule personnel à l'hôpital.

Rentrées et sorties

En dehors des cours, les étudiants externes peuvent disposer librement de leur temps.

Pour les internes majeurs, la sortie est libre de 7h00 à 22h00. Ceux qui décident de quitter l'internat après 22h00 ne pourront pas revenir avant 7h00 le lendemain.

Pour les internes mineurs, l'autorisation parentale de sortie annuelle est nécessaire.

Le départ en week-end se fait le samedi jusqu'à 14h00 et le vendredi après les cours pour les semaines sans DS. Le retour a lieu le dimanche entre 19h00 et 22h00.

Avant de quitter le Campus, l'interne doit pointer et laisser sa clé au bureau de son pavillon d'internat.

	SCOLARITE	CPGE / Page N° 4-2	Année 2018/2019
	<i>Eléments pratiques Internat</i>	A conserver	

Trousseau et matériel

Vêtements d'été et d'hiver dont un blouson ou un manteau chaud
Vêtements de pluie
2 tenues de sport
Un maillot de bain, pour les garçons, pas un bermuda de bain
Chaussons
Nécessaire de toilette, peignoir et serviettes de bain
Cintres
Cadenas de préférence à code
Multiprise aux normes NF avec prise de terre
Casque obligatoire pour tout équipement audio
Pour des raisons de sécurité les appareils ménagers sont interdits
Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur

Entretien du linge personnel

Une laverie automatique est à disposition des étudiants 7 jours sur 7 et 24h00 sur 24 au prix de 4 euros pour le lavage et 1 euro pour un cycle de séchage.

Linge de lit

A la rentrée scolaire, chaque lit est équipé d'un dessus de lit, d'un protège matelas et d'un oreiller.

Les étudiants en Formule 1, c'est-à-dire restant le week-end et les vacances, reçoivent en plus une paire de draps et une taie.

Les étudiants en Formule 2, week-ends et vacances exclus, devront apporter leur literie.

Dès l'arrivée du froid, les dessus de lits sont échangés par une couette et sa housse.

Le changement des draps et de la taie se fait de manière autonome au sein des pavillons une fois par semaine. Les housses de couettes sont lavées aux vacances de Noël et d'Hiver. Elles doivent être déposées directement à la lingerie par les étudiants.

En mai les couettes sont récupérées par la lingerie et remplacées par des dessus de lits.

Il est évident qu'à tout moment les étudiants peuvent se rendre à la lingerie pour un changement de literie en cas de nécessité.

Horaires d'ouverture de la lingerie : 7h00-12h00 / 13h00-16h00 tous les jours et le mercredi de 7h00 à 17h00 sans interruption.

Stationnement

Le stationnement des véhicules personnels est interdit dans l'enceinte du Campus.

Transports

La gare routière de Sophia Antipolis se situe à quelques minutes à pied du Campus international de Valbonne.

Pour les départs et retours de week-ends la ligne Envibus n°1 dessert la gare SNCF d'Antibes (arrêt PEA, Pôle d'Echanges d'Antibes) N° Info Envibus : 04 89 87 72 00 www.envibus.fr

Le bus n°230 des Lignes d'Azur dessert Nice via l'aéroport du lundi au vendredi.

N° Vert 0800 06 01 06 www.departement06.fr

Le CIV organise un service de navettes chaque week-end et pour les départs et retours de vacances à destination de la gare SNCF d'Antibes et de l'aéroport de Nice aux conditions décrites page 8-4.

	FINANCIER	CPGE / Page N° 5-1	Année 2018/2019
	Informations sur le coût de l'internat pour un étudiant CPGE	A conserver	

L'internat pour les CPGE est un service rendu aux étudiants distinct de la scolarité. Le demander implique une adhésion formelle au règlement de vie collective établie par le CIV et au règlement intérieur de l'internat. En cas de manquement à ces règles, le CIV se réserve le droit de ne plus laisser l'étudiant accéder à ce service.

A – Les tarifs : Deux formules sont possibles:

Formule 1 : Interne « petites vacances et week-ends compris » :

Cette formule comprend un hébergement en chambre double ou simple. Elle comprend également les repas du soir, les petits déjeuners, ainsi que les repas de midi des week-ends (les repas de midi en semaine et durant les petites vacances ne sont jamais inclus).

Le prix annuel est forfaitaire avec un paiement échelonné sur 3 trimestres :

4224 euros pour les étudiants en CPGE

Les repas de midi qui n'entrent pas dans le cadre de cette formule sont payés à part au prix de 4,80 euros, et chargés sur une carte pour un minimum de 30 repas, soit 144 euros.

A cet effet le service financier est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30 pour recharger les cartes repas.

Le prix annuel forfaitaire de l'internat est découpé en trois tranches payables par avance à chaque début de trimestre. Une remise forfaitaire de deux semaines sera appliquée pour les étudiants de deuxième année en compensation des absences pour concours et départ anticipé. Cette réduction sera effectuée lors de la constatation des droits du troisième trimestre.

Formule 2 : Interne « hors petites vacances, hors week-ends et jours fériés » :

C'est une formule qui comprend un hébergement en chambre double ou simple, les repas du soir et le petit déjeuner, du lundi au samedi matin inclus. Le pavillon n'est donc pas accessible aux étudiants de cette formule du samedi midi au dimanche soir.

Le prix annuel est forfaitaire avec un paiement échelonné sur 3 trimestres :

3453 euros pour les étudiants en CPGE

Les repas de midi qui n'entrent pas dans le cadre de cette formule sont payés à part au prix de 4,80 euros, et chargés sur une carte pour un minimum de 30 repas, soit 144 euros.

A cet effet le service financier est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30 pour recharger les cartes repas.

Le prix annuel forfaitaire de l'internat est découpé en trois tranches payables par avance à chaque début de trimestre. Une remise forfaitaire de deux semaines sera appliquée pour les étudiants de deuxième année en compensation des absences pour concours et départ anticipé. Cette réduction sera effectuée lors de la constatation des droits du troisième trimestre.

Quelle que soit la formule choisie, **une somme forfaitaire de 100€** sera retenue en cas de désistement injustifié.

Dégradation matérielle :

Toute dégradation matérielle fera l'objet d'une facturation (matériel et main d'œuvre).

B – Les frais annexes

Tous les étudiants inscrits en CPGE doivent participer à des frais annexes liés à la spécificité de leur scolarité.

Le montant de ces frais est de 76 euros et correspond à la participation des étudiants aux frais d'accès à Internet, frais de copies de concours blancs, ainsi que frais de reprographie des cours.

	FINANCIER	CPGE / Page N° 5-2	Année 2018/2019
	<i>Internat</i> <i>Procédure et échéancier</i>	A conserver	

Payable : Ou { par CB Internet sur la page d'accueil du site <http://civ.classeprepa.net>
par chèque à l'ordre de : **Agent Comptable du C.I.V.**
par virement bancaire à l'ordre de : **Agent Comptable du C.I.V.**



selon le calendrier suivant :

	Formule 1	Formule 2
	<i>Inscription / Réinscription</i>	<i>Inscription / Réinscription</i>
● Montant du 1 ^{er} trimestre Internat frais Internet et reprographie :	1 688 € + 76 € -----	1 381 € + 76 € -----
Montant du 1 ^{er} trimestre à régler avec l'envoi du dossier :	1 764 €	1 457 €
● 2 ^{ème} trimestre, avant le 01/01/2019	1 268 €	1 036 €
● 3 ^{ème} trimestre, avant le 01/04/2019	1 268 €	1 036 €

<u>Titulaire du compte</u> : Centre International de Valbonne Sophia Antipolis - 06902 SOPHIA ANTIPOLIS cedex				<u>Domiciliation</u> :
CODE ETABLISSEMENT	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB	TPNICE Trésor.Generale
10071	06000	00001010953	17	

Identifiant international de compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)							Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC (Bank identifier Code)	
FR76	1007	1060	0000	0010	1095	317	TRPUFRP1	

ⓘ Le télépaiement sécurisé via Internet, est en place sur le site du Centre International de Valbonne.



<http://civ.classeprepa.net> Rubrique « payer en ligne »



FINANCIER

CPGE/ Page N° 5-3

Année
2018/2019

**Engagement financier pour l'internat
d'un étudiant en CPGE
formule n° 1 & n° 2**

**A renvoyer
à l'établissement**



Je soussigné(e) :

Résidant (adresse) :

Responsable légal(e) de l'étudiant(e) : en classe de :

M'engage à régler au C.I.V. le montant de la pension annuelle aux dates suivantes :

Dans le tableau ci-dessous **cocher la formule choisie. En l'absence de ces informations il nous est impossible de planifier l'attribution des chambres.**

	<input type="checkbox"/> Formule 1		<input type="checkbox"/> Formule 2	
	<input type="radio"/> Inscription	<input type="radio"/> Réinscription	<input type="radio"/> Inscription	<input type="radio"/> Réinscription
● Montant du 1 ^{er} trimestre .. frais Internet et reprographie :	1 688 € + 76 €		1 381 € + 76 €	
Montant du 1^{er} trimestre à régler avec l'envoi du dossier :	1 764 €		1 457 €	
● 2 ^{ème} trimestre, avant le 01/01/2019	1 268 €		1 036 €	
● 3 ^{ème} trimestre, avant le 01/04/2019	1 268 €		1 036 €	

Je reconnais avoir été informé(e) que mon enfant ne sera pas autorisé(e) à occuper sa chambre si mon paiement n'a pas été enregistré par le service financier aux dates susmentionnées.

Fait à, le

Signature :

Cette fiche d'engagement financier est à compléter et à joindre au dossier d'inscription avec le montant du 1^{er} trimestre.

accompagnée :

- d'un paiement représentant le montant du premier trimestre de l'année scolaire 2018-2019, et des frais d'accès à Internet et Reprographie. (chèque ou justificatif de télépaiement « facturette » délivrée sur le site internet)
- d'un chèque acompte à l'ordre de l'Agent Comptable du CIV de 144 euros (soit 4.80 € x 30 repas) ou justificatif de télépaiement pour les repas du midi.

Pour les versements des trimestres suivants, le paiement sera adressé au CIV – « service financier » - B.P. 60097 – 06902 SOPHIA ANTIPOLIS cedex (ou par télépaiement),

Payable : Où { * **par CB Internet** sur le site <http://civ.classeprepa.net>.
* **par chèque** à l'ordre de : **Agent Comptable du C.I.V.**
* **par virement bancaire** à l'ordre de : **Agent Comptable du C.I.V.**



Titulaire du compte : Centre International de Valbonne Sophia Antipolis - 06565 VALBONNE Cedex			
CODE ETABLISSEMENT	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB
10071	06000	00001010953	17

<u>Domiciliation</u> :
Trésorerie Principale NICE

Identifiant international de compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1060	0000	0010	1095	317

Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC (Bank identifier Code)
TRPUFRP1

	FINANCIER	CPGE / Page N° 5-4	Année 2018/2019
	Fiche financière Repas de midi (uniquement pour l'étudiant externe)	A renvoyer à l'établissement	

Veillez écrire en caractères d'imprimerie

Nom et prénom de l'étudiant(e) : Filière en 2018-2019 :

Nom, prénom et adresse du responsable financier :

.....

Tél. fixe : Tél. portable :

Adresse électronique : Fax :

Les étudiants externes ont la possibilité de prendre leur repas de midi au self. Dans cette formule, il convient de créditer une carte magnétique d'un minimum de 30 repas au prix unitaire de 4,80 €. Cette carte est disponible au bureau « Hébergement, Commensaux, CPGE » du bâtiment administration, au prix de 5,00 €.



Les familles ont la possibilité de payer par Internet sur la page d'accueil du site <http://civ.classeprepa.net>

Pour les étudiants externes intéressés, joindre à ce document un chèque d'acompte de 149 euros (soit 4.80 € x 30 repas + 5€) ou justificatif de télépaiement.

	<h1>INTERNAT</h1>	CPGE / Page N° 7-1	Année 2018/2019
	<i>Désignation du correspondant d'un étudiant interne</i> <i>(Pour les étudiants dont les parents résident à l'étranger)</i>	A renvoyer à l'établissement	

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire pour l'étudiant interne résidant habituellement à l'étranger, d'avoir un correspondant en France.

Je soussigné,
demeurant : (adresse)
.....
.....
père, mère, tuteur, responsable légal *
de l'étudiant : (nom, prénom)

déclare désigner comme correspondant
M. / Mme * : (nom, prénom)
demeurant : (adresse)
.....
.....
téléphone (obligatoire) :

Je déclare avoir pris contact avec M. / Mme* :
et avoir reçu de sa part l'assurance

- qu'il est en mesure de se rendre au C.I.V. dans les 24 heures en cas de demande motivée du chef d'établissement,
- qu'il est en mesure d'accueillir l'étudiant dont il est le correspondant en cas de demande motivée du chef d'établissement.

Fait à le

Signature :

* Rayer les mentions inutiles

	INTERNAT	CPGE / Page N° 7-2	Année 2018/2019
	<i>Engagement du correspondant d'un étudiant interne</i> <i>(Pour les étudiants dont les parents résident à l'étranger)</i>	A renvoyer à l'établissement	

Document à faire remplir par le correspondant

Je soussigné(e), certifie avoir été
contacté(e) par M. / Mme et **accepte d'être le**
correspondant de l'étudiant (nom, prénom) :

J'accepte cette mission avec tout ce que cela entraîne et j'ai bien noté que le fait d'être correspondant d'un étudiant interne implique notamment que :

- je dois être en mesure, le cas échéant, de me rendre au C.I.V. dans les 24 heures en cas de demande motivée du chef d'établissement,
- je dois être en mesure d'accueillir l'étudiant dont je suis le correspondant en cas de demande motivée du chef d'établissement.

Fait à

Le

Signature :

	<i>INTERNAT</i>	CPGE / Page N° 7-3	Année 2018/2019
	<i>Autorisation de sortie annuelle</i>	A renvoyer à l'établissement	

Nom : Prénom :

Classe : Pavillon :(Rempli par l'établissement)

Les relations des personnes entre elles, des personnes avec la société, sont régies par des lois : des lois qui visent non pas à la contrainte mais à l'organisation de la vie, à la protection de chacun et en particulier des mineurs.

Jusqu'à sa majorité (18 ans), ou à son émancipation, l'étudiant est placé sous l'autorité de ses parents ou de son responsable légal.

Cependant, pour permettre aux étudiants mineurs de nos classes préparatoires d'accéder à une certaine autonomie, nous demandons aux parents de remplir ce formulaire d'autorisation :

1- Autorisation pour les étudiants mineurs

J'autorise ma fille ou mon fils, à disposer librement de son temps, de la fin des cours à 22h00.

OUI

NON

Si la réponse est négative l'étudiant sera tenu de se rendre au pavillon à l'issue des cours.

2- Autorisation pour les étudiants majeurs

Vous êtes informé que votre fille, fils peut s'autoriser à disposer librement de son temps, de la fin des cours à 22h00. Toutefois aucun retour dans les chambres après 22h00 n'est autorisé.

Signature des parents ou du responsable pour les
étudiants mineurs

Signature de l'étudiant

	<h1>INTERNAT</h1>	CPGE / Page N° 7-4	Année 2018/2019
	<p><i>Fiche relative aux navettes Bus du Campus International de Valbonne Sophia Antipolis</i></p>	<p>A renvoyer à l'établissement</p>	

Le Campus International de Valbonne Sophia Antipolis met en place un service de navettes avec le BUS de l'établissement.

Chaque navette mise en place vous sera signalée par courriel et nécessite une validation sur le site dédié. Un minimum de participants sera requis pour chaque navette.

Les places disponibles sont limitées et, de ce fait, la réservation est **OBLIGATOIRE** avec le strict respect des horaires mentionné ci-dessous :

○ **Les navettes régulières sont :**

- Chaque vendredi : départ du parking BUS CIV à **18h15** pour la gare SNCF d'Antibes
- Chaque samedi : départ du parking BUS CIV à **13h15** pour la gare SNCF d'Antibes.
- Chaque dimanche : départ de la gare routière d'Antibes à **20h00** (en haut de la passerelle de la gare SNCF).
- Le jour de départ en vacances scolaires une navette est mise en place à **18h15** au départ du parking BUS CIV pour la gare SNCF d'Antibes.
- La veille du jour de reprise des cours une navette est mise en place à **20h00** au départ de la gare routière d'Antibes (en haut de la passerelle de la gare SNCF).

○ **Autres navettes :**

- Des navettes sont régulièrement mises en place en direction des terminaux 1 et 2 de l'aéroport de Nice. Les inscriptions se feront en fonction du nombre de places restant disponibles.
- Des navettes ponctuelles (Antibes, Nice...) pourront être mises en place de manière ponctuelle, en fonction des demandes et du nombre minimum de participants.

La participation annuelle est fixée à 65 €

① Le télépaiement sécurisé via Internet, est en place sur le site du Centre International de Valbonne.



<http://civ.classeprepa.net> Rubrique « payer en ligne »

COUPON A REMPLIR ET A RETOURNER POUR LES ETUDIANTS INTERESSES

Nom : Prénom :

Filière : ECE1 MPSI PCSI ECE2 MP PC PSI*

N° de Portable : .../.../.../.../.....

Adresse courriel (OBLIGATOIRE POUR INSCRIPTION SUR LE SITE) :@.....

Merci de joindre à ce coupon votre **règlement à l'ordre de l'agent comptable du CIV** ainsi qu'une **photo d'identité** pour établir votre carte de transports.

	INSCRIPTION PARALLELE <i>Université de Nice</i>	CPGE / Page N° 8	Année 2018/2019
	<i>Fiche relative à l'inscription parallèle des étudiants en CPGE à l'Université.</i>	A conserver	

Vu le décret n°2014-1073 du 22 septembre 2014 relatif aux modalités d'inscription des étudiants des CPGE de lycées publics dans un EPCSCP ;

Etudiants issus d'une CPGE - Conditions d'accès aux licences de la faculté des sciences pour les filières scientifiques et à l'I.S.E.M. pour la filière économique et commerciale.

L'accès des étudiants des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) à l'université s'effectue dans les conditions indiquées ci-dessous, arrêtées par la convention cadre entre le Rectorat, l'Université et les lycées et par les conventions d'application avec le Lycée International de Valbonne Sophia Antipolis. Pour pouvoir bénéficier des dispositifs décrits ci-dessous, vous devez **obligatoirement** effectuer une inscription administrative à l'Université, en parallèle de votre inscription en classe de CPGE, dès le début de l'année scolaire.

Suivant votre date d'arrivée à l'université et vos résultats obtenus en CPGE, l'inscription en L1, L2 ou L3 s'effectuera selon 2 processus possibles : la validation ou la dispense.

Pour cela, vous avez la possibilité de vous inscrire sur deux types de parcours :

- Un parcours diplômant qui vous obligera à passer certaines unités d'enseignement de la mention choisie (voir liste sur site de l'université).
- Un parcours non diplômant (plus adapté au cursus CPGE) dont l'admission en cours d'année en L1 peut s'effectuer avant les dates d'évaluation des unités d'enseignement ou par validation de celles-ci et, en fin d'année, en L2 subordonné à l'obtention des crédits ECTS de l'année de prépa en cours et selon la filière choisie, à une validation par la commission pédagogique mixte CPGE-Université (voir tableau ci-dessous).

La Validation - Réorientation en cours d'année universitaire 2018-2019

La validation est applicable aux réorientations en cours d'année (au cours du premier semestre par exemple). Il s'agit d'une démarche personnelle de votre part : à tout moment de votre scolarité de CPGE, vous pouvez poursuivre votre cursus à l'Université et passer les examens de l'Université.

Vous devez vous présenter au service scolarité du site où vous souhaitez suivre les enseignements de licence pour modifier votre inscription administrative et procéder à votre inscription pédagogique. C'est à ce moment là, en fonction de votre parcours en CPGE, que le responsable d'année définira les unités d'enseignement que vous devrez valider et éventuellement celles pour lesquelles vous pourriez bénéficier d'une dispense.

La dispense - Admission en fin d'année de CPGE au début de l'année universitaire 2018-2019

Elle vous permet, si le conseil de classe a validé votre parcours de classe préparatoire (crédits ECTS), d'accéder aux études universitaires à divers niveaux de licence. Cette dispense est accordée par la Commission Pédagogique de l'Université, selon les conditions suivantes :



INSCRIPTION PARALLELE Université de Nice

CPGE / Page N° 8-1

Année
2018/2019

*Fiche relative à l'inscription parallèle des
étudiants en CPGE à l'Université.*

A conserver



Accès en L2

L'étudiant ayant suivi la 1^{ère} année de CPGE obtient une dispense pour accéder en 2^{ème} année de licence sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- être titulaire de 60 crédits ECTS obtenus avec une mention suffisante, y compris dans les matières dominantes requises pour la poursuite d'études
- avoir un avis favorable de l'établissement d'origine
- avoir un avis favorable de la commission pédagogique de l'Université

TABLEAU DE CORRESPONDANCE CPGE – LICENCE

MENTION DE LICENCE		L2 MATHÉMATIQUES	L2 PHYSIQUE	L2 PHYSIQUE-CHIMIE	L2 CHIMIE	L2 SCIENCES VIE SANTÉ	L2 SCIENCES TERRE ET ENVIRONNEMENT	L2 Maths parcours MASS	L2 ELECTRONIQUE	L2 INFORMATIQUE	L2 ECONOMIE-GESTION	L2 ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
		CPGE 1 ^{ère} ANNEE	MPSI	OUI	OUI	OUI		CP*	CP*	OUI	OUI	OUI*
	PCSI	CP*	OUI	OUI	OUI	CP*	CP*	OUI	OUI	CP*		
	ECE										OUI	OUI

(CP* : Commission pédagogique) (OUI* : Si Option INFO, sinon Commission pédagogique)

Accès en L3

L'étudiant ayant suivi la 2^{ème} année de CPGE obtient une dispense pour accéder en 3^{ème} année de licence sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- être titulaire de 120 crédits ECTS obtenus avec une mention suffisante, y compris dans les matières dominantes requises pour la poursuite d'études
- avoir un avis favorable de l'établissement d'origine
- avoir un avis favorable de la commission pédagogique de l'Université

MENTION DE LICENCE		L3 MATHÉMATIQUES	L3 PHYSIQUE	L3 PHYSIQUE-CHIMIE	L3 CHIMIE	L3 Maths parcours MASS	L3 ELECTRONIQUE	L3 INFORMATIQUE	L3 ECONOMIE-GESTION	L3 ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
		CPGE 2 ^{ème} ANNEE	MP	OUI	OUI	CP*		OUI	CP*	OUI*
	PC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	CP*	CP*		
	PSI*	OUI	OUI	CP*	CP*	OUI	CP*	CP*		
	ECE								OUI	OUI

(CP* : Commission pédagogique) (OUI* : Si Option INFO, sinon Commission pédagogique)

LE DOSSIER D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE

Constitué des 2 pages suivantes est à retourner au Lycée International de Valbonne Sophia Antipolis, complété avec les pièces justificatives demandées (ainsi que le paiement si le tarif est connu pour l'année scolaire 2018/2019).



Photo d'identité
à coller ici en
précisant le nom
et le prénom au
verso

Année Universitaire 2018/2019

DOSSIER D'INSCRIPTION

(Réservé à l'administration) :
N° Étudiant :

Inscription en 1^{ère} année de Licence pour un élève de CPGE :

Parcours non diplômant Parcours diplômant

Mention selon la liste annexée et seulement en cas de choix d'un parcours diplômant :

En cas de parcours non diplômant, l'inscription se fait sans choix de mention et sera modifiée en cas de réorientation définitive UNS

Cochez votre classe actuelle : MPSI PCSI BCPST ECS PTSI ECE

État civil

Nom de famille :

Prénoms :

Nom d'usage :

Nationalité :

Sexe : F M

Né(e) le : À :

Département ou pays de naissance :

Identifiants

Obligatoire **Pour une première inscription à l'UNS :**

N° INE ou BEA (figurant sur le relevé de notes du Bac)

Situation Familiale – Situation Militaire

Situation familiale :

- Seul(e) sans enfant
- Seul(e) avec enfant(s)
- En couple sans enfant
- En couple avec enfant(s)

Situation Militaire :

- Recensé Non recensé
- Exempté..... Accompli
- Participation Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Premières Inscriptions

Dans l'Enseignement supérieur Année : 20.../ 20...

En Université Française Année : 20.../ 20...

Établissement : UNS + CPGE

À l'UNS Année : 20.../ 20...

Baccalauréat ou titre conférant les mêmes droits

Baccalauréat Série : Spécialité : Mention :

Année d'obtention : Établissement d'obtention : Département :

Adresses

Adresse des parents :

.....

.....

Code postal :

Commune :

Pays :

Adresse de l'étudiant :

.....

.....

Code postal :

Commune : Pays :

Courriel personnel :@

Téléphone (préférence portable) :

Type d'hébergement pour l'année en cours

Domicile des parents Rés. Universitaire Foyer agréé Logement perso. Chambre étudiant Autre

Clause informatique et libertés

Les informations recueillies dans le cadre du dossier d'inscription font l'objet de traitements informatiques destinés à permettre la gestion de vos études. Conformément à la délibération RU-013, les données collectées seront transmises aux seuls destinataires autorisés, dans la limite de leurs attributions respectives, et aux seules fins de l'accomplissement de leurs missions, notamment en externe au CROUS, au centre de sécurité sociale choisi et en interne aux services administratifs de l'UNS notamment le service de scolarité et la Direction des enseignements et de la Vie Étudiante. Les données relatives à votre scolarité feront l'objet d'enquête statistique sur le devenir professionnel et le suivi de cohorte. **Par ailleurs dans la chaîne d'inscription, il vous sera établi une carte d'étudiant. À cette occasion une photographie sera prise et sera utilisée pour établir un trombinoscope. Si vous ne souhaitez pas que cette photographie soit utilisée pour son affichage dans le trombinoscope cochez la case suivante** Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant auprès de votre service de scolarité. Par ailleurs, vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour tout renseignement complémentaire :

cil@unice.fr

Activité professionnelle de l'étudiant et de ses parents

Vous

Dispositif Emploi Avenir Professeur (EAP) ?

Oui Non

Exercez-vous une autre activité professionnelle ?

Oui Non

Si oui, indiquez votre catégorie socioprofessionnelle (cf liste ci-dessous) :

Pour ceux qui exerce une activité professionnelle autre qu'EAP : Mi-temps Temps complet Nombres d'heures par mois

Père

Profession

Catégorie socioprofessionnelle

Mère

Profession.....

Catégorie socioprofessionnelle

Liste des catégories socioprofessionnelles

- | | |
|---|---|
| 10 - Agriculteur exploitant | 48 - Contremaître, agent de maîtrise |
| 21 - Artisan | 52 - Employé civil et agent de service de la fonction publique |
| 22 - Commerçant et assimilé | 53 - Policier et militaire |
| 23 - Chef entreprise de 10 salariés ou plus | 54 - Employé administratif d'entreprise |
| 31 - Profession libérale | 55 - Employé de commerce |
| 33 - Cadre de la fonction publique | 56 - Personnel des services directs aux particuliers |
| 34 - Professeur, profession scientifique | 61 - Ouvrier qualifié |
| 35 - Profession de l'information, des arts et des spectacles | 66 - Ouvrier non qualifié |
| 37 - Cadre administratif et commercial d'entreprise | 69 - Ouvrier agricole |
| 38 - Ingénieur et cadre technique d'entreprise | 71 - Retraité agriculteur exploitant |
| 42 - Instituteur et assimilé | 72 - Retraité artisan, commerçant, chef entreprise |
| 43 - Profession intermédiaire de la santé et du travail social | 73 - Retraité cadre et profession intermédiaire |
| 44 - Clergé, religieux | 76 - Retraité employé et ouvrier |
| 45 - Profession intermédiaire administrative de la fonction publique | 81 - Chômeur n'ayant jamais travaillé |
| 46 - Profession intermédiaire administrative et commerciales des entreprises | 82 - Personne sans activité professionnelle |
| 47 - Technicien | 99 - Non renseigné (inconnu) |

Dernier établissement fréquenté

Université Lycée Établissement étranger

Autre

Libellé du dernier diplôme obtenu (à remplir obligatoirement)

Baccalauréat

Année :

Situation année précédente

Établissement :

Enseignement secondaire

Dernier diplôme obtenu :

Baccalauréat (français)

Autre établissement pour l'année en cours

Établissement (Nom et adresse) : **Lycée international de Valbonne Sophia Antipolis 190 rue Frédéric Mistral 06560**

Valbonne Sophia Antipolis

Autre diplôme préparé : CPGE

Sécurité Sociale concernant la période universitaire du 01/09/2018 au 30/08/2019

Vous possédez une carte Vitale : Oui Non

Si oui indiquez votre numéro de sécurité sociale : Clé

L'étudiant(e) soussigné(e) certifie exacts les renseignements portés ci-dessus.

À Nice, le

Autorisation parentale d'inscription pour les étudiants mineurs

Signature de l'étudiant :

Signature du responsable légal :

INSCRIPTION

Université Nice Sophia Antipolis pour les CPGE 2018/2019

Pièces à fournir

- photocopie d'une pièce d'identité (CNI recto/verso ou passeport)
- certificat d'inscription CPGE (fourni par l'établissement)
- photo d'identité

Pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur :

- attribution de bourse 2018/2019

Droits d'inscription

Montant

- Pour les étudiants non boursiers : **montant obligatoire 189,10 €** (184 € droit national + 5,10 € médecine préventive obligatoire) donnant droit à l'accès à la médecine préventive universitaire et à toutes les bibliothèques universitaires.
- Pour les étudiants boursiers : **montant obligatoire de 5,10 €**

Nota : la circulaire ministérielle fixant le montant pour l'année scolaire 2018/2019 n'étant publiée que mi-juillet, le paiement de cette inscription à l'université ne pourra être effectué qu'à la rentrée effective.

- **Montant optionnel 30 €** cotisation culture et sport.

Mode de paiement au choix :

Rédigé à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'UNS

- Par chèque bancaire ou postal compensable en France (inscrire le nom de l'étudiant au dos du chèque).
- Par Mandat Cash (à retirer auprès du bureau de poste contre le versement de la somme correspondante dans les 8 jours qui précèdent l'inscription)

Pour tous renseignements :

Service de scolarité de l'UFR des Sciences
Bâtiment du petit Valrose
28 Avenue Valrose
06108 Nice cedex 2
Tel : 04.92.07.69.11 ou 04.92.07.69.05 (du lundi au vendredi
8h30-12h00 / 13h30-16h00)
Email : scol-sciences@unice.fr

I.S.E.M.
Institut Supérieur d'Economie et de Management
Pole Universitaire Saint Jean d'Angely
24 Avenue des Diables Bleus
06347 Nice cedex 4
Tel : 04 92 00 12 22
Email : isem@unice.fr